

**SESSIONI URDINARIA DI U 2021**

**RIUNIONI DI U 21 DI GHJINNAGHJU DI U 2021**

**N° 2021 /M2/37**

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA MICHEL PERETTI, A L'ATTINZIONI DI A SIGNORA JOSEPHA GIACOMETTI CUNSIGLIERA ESECUTIVA**

**Ughjettu : La lutte contre le harcèlement scolaire**

Madame la Conseillère exécutive,

Insultés, menacés, battus, bousculés ou recevant des messages injurieux à répétition, les élèves et étudiants sont plus que jamais exposés au harcèlement scolaire. Une apparence physique, une origine ethnique ou religieuse supposée, une orientation sexuelle, un genre, un handicap, une spécificité, ce fléau fait feu de tout bois. Selon une enquête de 2015, il était 700 000 à subir de telles agressions. À répétition. 1 sur 8 au primaire, 1 sur 15 au collège et au lycée.

Le harcèlement ne concerne pas seulement le harcelé et le harceleur, mais aussi ses témoins. Nous ne connaissons que trop bien la loi tacite de l'omerta, l'édification du silence qu'elle facilite, qu'elle cautionne autour d'elle. Le roman « Elle a menti pour les ailes » de Francesca Serra dissèque parfaitement ces mécanismes insidieux dans un lycée qui ressemble d'ailleurs étrangement au lycée Fesch. Les conséquences du harcèlement scolaire sont alarmantes : phobies scolaires, troubles psychosomatiques et anxio-dépressifs, et de plus en plus souvent, des suicides.

Pour y faire face, des mesures ont été prises ces dernières années. Adoptée en 2019, la loi pour une école de la confiance, a ouvert la voie à la mise en place du programme « Non au Harcèlement », en plus d'un numéro vert, le 3020, prévu à cet effet. La même année, une motion à l'Assemblée de Corse appelait à renforcer ce type d'actions. Le mois suivant, notre collègue Alexandra Bischof défendait sur ces bancs un dispositif spécifique pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire. Au niveau de l'académie de Corse, un service de lutte contre ce phénomène est déjà opérationnel depuis 2012. Cet automne, de nouveaux outils ont été déployés comme le lancement d'un questionnaire en ligne sur le sujet, destiné aux étudiants de l'Université de Corse.

Malgré ces dispositifs, les métastases de ce cancer se sont propagées. Bien au-delà de la cour ou de la salle de classes. La généralisation des usages numériques et l'adhésion massive des jeunes aux réseaux sociaux ont nourri le cyberharcèlement. La viralité de certains de ces méfaits entraîne souvent un facteur démultiplicateur de la violence, sous l'effet de meute et de la théorie du bouc émissaire. L'affaire Mila est un exemple édifiant. Les confinements et autres restrictions sanitaires n'ont fait qu'accentuer ce phénomène en ligne. Dans tout le pays, les signalements en la matière se multiplient.

Face à cette situation, quelles ont été les suites données à la Collectivité de Corse après les deux motions de 2019 ? Quels outils sont mobilisés pour appuyer et consolider l'action déjà menée par l'État et les services déconcentrés en la matière ?

Il en va des valeurs de notre île et de celles que chacun porte en soi.

Je vous remercie.